



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 67294

Texte de la question

M. Michel Voisin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la situation délicate des adultes tétraplégiques titulaires d'une pension de sécurité sociale mensuelle de 417 €. Alors que l'aide aux personnes handicapées a connu une augmentation de 25 % sur cinq ans. La pension versée par le sécurité sociale n'a pas évolué dans les mêmes proportions. Il se trouve ainsi que ces personnes perçoivent un revenu nettement inférieur à celui versé aux adultes handicapés du seul fait qu'elles sont soumises à des conditions de ressources (8 179,56 € pour une personne seule et 16 359,12 € pour un couple en 2009). Concernant le cas de personnes lourdement handicapées, ne pourrait-on pas envisager, soit la suppression des conditions de ressources, soit le relèvement des plafonds retenus, pour que ces personnes puissent percevoir le montant des pensions versées aux adultes handicapés ? Aussi, il demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67294

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)